



VIVIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-003

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

ID : 007-210703468-20230228-DEL2023_003SG-DE



Séance publique du 28 février 2023

Le 28 février 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Étaient présents : Mme MATTEI Martine – M. LEBRETON Frédéric - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine - M. SAPHORES Pierre – Mme COMBIER Marie-Christine - M. HAUSHERR François – Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick – M. WNUK Stanislas - Mme DAHMANI Samira – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle – Mme ROCHE Patricia - Mme PERMINGEAT Hélène - Mme SIRVENT Eliane – M. RANCHON Denis – Mme BOUGUERRA Nadia - M. ROYERE Christian – Mme BOZIER Sylvie – Mme MARSENI Habiba - M. LAVIS Christian – M. HALLYNCK Dominique – M. MURCIA Antoine – Mme STEL Julie – M. SAEZ Jean-Pierre - Mme PORQUET Céline

Nombre de Conseillers

Municipaux :

- en exercice : 27

- présents à la séance : 25

Date de l'envoi et de

l'affichage de la

convocation : 22.02.23

Absente : Mme PEZZOTTA Christel

Procuration :

- Mme CHAIX Marie-Pierre à Mme MATTEI Martine

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Frédéric LEBRETON

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que le budget primitif ne sera pas adopté avant début avril 2023,

Considérant que certaines dépenses d'investissement doivent être engagées sans tarder,

Vu les crédits ouverts au budget primitif 2022 afin de financer les dépenses d'équipement qui se sont élevés à 4 011 739 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** d'ouvrir les crédits d'investissement suivants :

Articles	Montants
2111 Acquisition terrains	5 500 €
2121 Plantation d'arbres et d'arbustes	4 500 €
2128 Autres agencements de terrains	8 500 €
21312 Isolation fenêtres bibliothèque	39 000 €
21838 Matériel informatique	8 045 €
2188 Autres acquisitions	4 000 €
238 Avances versées	390 000 €
TOTAL	459 545 €

- ⇒ **DIT** que ces crédits seront inscrits dans le budget lors de son adoption,
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à engager les dépenses d'investissement de la commune dans les limites réglementaires précitées et dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023,
- ⇒ **VOTE** 25 voix pour et une voix contre.

Délibéré le 28 février 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Martine MATTEI

Maire de Viviers

